

Règlement de la cafétéria

LP - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - UFA Jean ROSE de Meaux

Article 1 : délégation à la société ELIOR

Le fonctionnement de la cafétéria est confié à la société ELIOR. La société ELIOR est chargée de l'approvisionnement, de la production, du service et de l'entretien de la cafétéria.

Article 2 : jours et horaires d'ouverture

La cafétéria est ouverte du 3 septembre au 30 juin de l'année scolaire sur les jours de fonctionnement de l'établissement et en dehors des vacances scolaires.

La cafétéria est ouverte

Les Lundi - Mardi – Jeudi :

8h00 à 10h35 / 11h30 à 13h00 / 15h25 à 15h40.

Les Mercredi et Vendredi :

08h00 à 10h35 / 12h00 à 13h00.

Article 3 : conditions d'accès

La cafétéria est accessible pour une consommation exclusive de l'offre de la société ELIOR par tous les détenteurs du badge d'accès (dématérialisé sur l'application Ecole Directe ou physique) . Tout élève ou apprenti souhaitant fréquenter la cafétéria, même occasionnellement, doit s'inscrire auprès du service intendance de l'établissement pour y retirer un badge. Celui-ci est personnel. Il est crédité ou débité au fur et à mesure des approvisionnements et des consommations.

Le badge est dématérialisé et mis en place par le service intendance de l'établissement (1^{er} étage du bâtiment administratif) contre le versement de 40 € de droit d'accès.

Ce droit d'accès est renouvelable chaque année.

Un premier approvisionnement de 60 € minimum est attendu, pour l'activation du badge ou lors de son renouvellement.

Un réapprovisionnement est possible :

- soit par chèque à l'ordre de l'OGEC Ste Marie
- soit en espèces (un reçu sera délivré à cette occasion)
- soit par carte bancaire via la plateforme EcoleDirecte

Seuls les élèves et apprentis détenteurs du badge dématérialisé sont autorisés à accéder à la cafétéria. **La consommation de repas personnels ou de repas livrés par un autre prestataire de restauration n'est pas autorisée.** Sauf pour toute

personne ayant une prescription médicale pour un régime alimentaire particulier, après rédaction d'un Projet d'Accueil Personnalisé (PAI) en collaboration avec l'infirmier.

Le badge ne doit être ni prêté ni utilisé par un tiers.

Il est possible de retirer un badge « physique » facturé 5€.

Tout badge perdu sera facturé 5 €.

Article 4 : fonctionnement de la cafétéria

L'entrée de la cafétéria se situe dans le cloître.

En raison du nombre de places limité, l'accès est réservé uniquement aux élèves / apprenants / étudiants qui consomment un ou plusieurs articles.

Ils doivent passer par la ligne de service, un par un. Aucune autre entrée n'est autorisée.

Il est impératif que le compte soit crédité d'un solde positif pour pouvoir consommer à la cafétéria.

Différentes formules sont proposées par la société ELIOR. (Possibilité de consommation à l'unité – 1 plat – 1 fruit – 1 menu complet, au choix ...)

Articles	Prix TTC
Canette / Caprisun	1,34 €
Bouteille (Soda)	2,37 €
Eau	0,92 €
Café / Chocolat / Thé	1,14 €
Bonbons	2,70 €
Barre chocolatée	1,98 €
Sucette	1,34 €
Chips	1,34 €
Viennoiseries	2,37 €
Pâtisserie	2,37 €
Panini nutella	3,92 €
Pain	0,42 €
Fromage / Laitage	0,87 €
Assiette légumes	2,11 €
Assiette frites	2,53 €
Supplément frites	1,46 €
Entrées	1,34 €
Dessert	1,34 €
Plat du jour	4,15 €
Viande / poisson	3,22 €
Snack	4,77 €
Sandwich	4,24 €
Formules	
Formule petit déj	2,33 €
Formule du jour	4,57 €
Formule complète	7,11 €
Formule snack	6,10 €

Un ticket est édité lors de chaque passage en caisse indiquant le solde du compte.

En cas d'oubli du badge ou solde insuffisant, veuillez vous adresser directement au service intendance de l'établissement pour récupérer un ticket de passage exceptionnel.

Article 5 : comportement à l'intérieur de la cafétéria

Le règlement de l'établissement est applicable à l'intérieur de la cafétéria. Tout vol est passible d'une sanction conformément au règlement intérieur.

Pour tout renseignement complémentaire, les élèves et/ou les parents peuvent s'adresser à l'intendance au 01-60-09-88-57 ou par mail sur m.rouab@ecm-meaux.eu.